

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Division de la vérification et de l'évaluation

[*] Il y a un astérisque quand des renseignements sensibles ont été enlevés aux termes de la *Loi sur l'accès à l'Information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Dirigeant principal de la
vérification
Rapport annuel
2015-2016

1.0 Introduction

1.1 Sommaire des vérifications internes réalisées en 2015-2016

Je suis heureux de remettre au greffier mon Rapport annuel du dirigeant principal de la vérification (DPV) de 2015-2016. Le tableau ci-dessous résume les principales réalisations accomplies sous ma direction par la Division de la vérification et de l'évaluation (DVE) du Bureau du Conseil privé (BCP) au cours de 2015-2016 :

- Élaboration, après de vastes consultations avec les cadres supérieurs et d'autres intervenants clés, du Plan de vérification fondé sur les risques (PVFR) du BCP de 2015-2018 qui, conformément à ce qui a été convenu l'an dernier, comprend un plus grand nombre de projets dont la portée est bien circonscrite. Examen approfondi du PVFR par la DVE, le Comité exécutif et le Comité de la vérification et approbation du greffier.
- Achèvement des vérifications et de la première évaluation des risques de fraude (ERF) du BCP qui étaient en cours au début de l'année. Réalisation d'un des deux projets qui devaient commencer et prendre fin au cours de l'année (un projet a été annulé), et lancement de trois projets, dont deux qui se trouvaient à l'étape de la production de rapport et un qui avait seulement été amorcé à la fin de l'exercice. Ces projets seront achevés en 2016-2017.
- Réalisation d'une plus grande variété de projets liés au PVFR grâce à l'obtention de l'approbation du greffier pour l'ERF, à la conduite de la Stratégie de mesure du rendement du Centre d'innovation du BCP à titre d'élément précurseur de l'évaluation du Centre qui doit être achevée en 2018-2019 conformément aux directives du Conseil du Trésor (CT), et au lancement du projet Évaluation des risques associés aux fonds de renseignements personnels du BCP.
- Soutien fourni au greffier pour accroître l'ouverture et la transparence du BCP au moyen de vastes consultations avec des collègues des divisions des communications et de l'accès à l'information et réalisation des travaux nécessaires pour présenter divers produits de vérification obligatoires et non obligatoires en ligne. Ces travaux se poursuivent.
- Services de secrétariat complets offerts au Comité de vérification (CV) toute l'année, y compris le travail nécessaire au renouvellement, pour une autre période de quatre ans, du contrat de l'expert financier de l'extérieur du CV du BCP.
- Soutien fourni au CV pour la surveillance de la mise en œuvre des plans d'action de la direction (PAD) en veillant à ce que les vérifications internes entraînent des changements à valeur ajoutée au BCP. Obtention de l'approbation du greffier

pour la nouvelle version de la Charte de vérification interne du CV.

- Gestion de la DVE lorsqu'il y a des postes à pourvoir. Renouvellement de la dotation une première fois pour le poste d'attache EC-06 au moyen d'un concours et une deuxième fois par l'embauche d'un employé occasionnel qualifié [*].

1.2 But et nature du rapport

Conformément à la *Politique sur la vérification interne* du SCT, je suis heureux de remettre mon septième rapport annuel au greffier pour l'informer sur le rendement et les réalisations de la fonction de vérification interne (VI) du BCP et sur la façon dont elle a aidé le BCP à atteindre ses objectifs en 2015-2016. Mon rapport explique comment le BCP s'acquitte de ses responsabilités aux termes de l'ensemble des politiques sur la VI du SCT, qui comprend la *Politique sur la vérification interne*, la *Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada*, et les *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada*.

1.3 Contexte

Au sein du gouvernement du Canada, la VI est une fonction d'évaluation professionnelle, indépendante et objective qui utilise une démarche rigoureuse et fondée sur des éléments probants, pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La VI offre des services, dont la majorité sont des services d'assurance, qui ont pour but d'aider les décideurs du BCP à exercer une surveillance et un contrôle plus efficaces, et à appliquer une saine gestion des risques.

Le travail de la VI relève de mes responsabilités en tant que DPV. Les principaux travaux consistent à établir et à exécuter un PVFR pluriannuel fondé sur une évaluation des risques (du point de vue de la vérification) et axé principalement sur la prestation de services d'assurance. Je veille à ce que les ressources de VI du BCP servent, dans la mesure du possible, à exécuter le PVFR approuvé et à permettre à la DVE de s'acquitter d'autres responsabilités, et à ce que chaque projet soit achevé et examiné par le CV en temps opportun.

2.0 Déroulement de la vérification interne et aperçu des résultats

2.1 Indépendance et compétence de l'équipe de la DVE

L'indépendance de la fonction de VI du BCP a été réaffirmée en octobre 2015 lorsque le greffier a approuvé la nouvelle version de la Charte de VI. Pour assurer le maintien de l'indépendance, le personnel de la DVE relève de moi, tandis que je relève moi-même du greffier. Au cours des sept dernières années, j'ai noué mes relations avec le greffier par

l'entremise du sous-greffier du Conseil privé et secrétaire associé du Cabinet qui est membre interne du CV du BCP. Ce modèle de gouvernance a été recommandé au BCP en 2010 par le contrôleur général du Canada.

La capacité et la structure de la DVE, lorsque celle-ci dispose de tous ses effectifs, sont considérées suffisantes pour répondre aux besoins du BCP. La DVE est composée de moi-même à titre de DPV au niveau EX-01, d'un responsable des vérifications internes et des évaluations de niveau EC-06, d'un gestionnaire de la vérification interne de niveau AS-06, et d'une agente administrative et de la recherche de niveau AS-03.

Tous les employés professionnels de la DVE possédaient des diplômes universitaires ou des diplômes d'études supérieures ou des titres de comptable ou de vérificateur professionnel reconnus en règle en 2015-2016. La DVE s'est aussi assurée que chaque membre du personnel suive un plan de formation approuvé qui lui permet d'assister à diverses activités de formation et de perfectionnement professionnel pendant l'année. La DVE possède également deux contrats comportant des autorisations de tâches qui servent à embaucher des ressources auprès de fournisseurs du secteur privé.

2.2 Maintien des ressources de la DVE

Après une période de stabilité au chapitre des ressources de 2008-2009 à 2011-2012, il y a eu au moins un mouvement de personnel pour chaque poste de la DVE depuis cette période. Un tel roulement de personnel a posé des défis continus du point de vue de l'exécution des projets et de la prestation des services. Cette situation s'est poursuivie en 2015 lorsque j'ai remplacé un employé de la DVE de niveau EC-06 [*]. J'ai alors pourvu ce poste temporairement au moyen d'un employé occasionnel lorsque [*]. Je viens par ailleurs d'embaucher un autre employé occasionnel qui me permettra de remédier à ce problème de ressources humaines pour la plus grande partie des semaines restantes [*]. Malgré ces défis, la DVE a poursuivi la réalisation des projets prévus en 2015-2016, en partie en soutenant les gestionnaires de projet de la DVE au moyen de ressources embauchées auprès d'un ou deux fournisseurs du secteur privé.

Peu importe la répartition entre les ressources internes et contractuelles, j'ai pris à tout moment les mesures nécessaires pour m'assurer que les membres de l'effectif de la DVE possèdent individuellement et collectivement les titres, les connaissances, les habiletés, les compétences et l'expérience nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités de façon professionnelle.

2.3 Principales activités, livrables et progrès à l'égard du PVFR

En ce qui a trait au PVFR annuel, la tenue de consultations approfondies avec la haute direction, les membres du CV et d'autres intervenants constitue maintenant une norme de la planification annuelle des vérifications. J'ai effectué ces consultations au début de 2015-2016, j'ai analysé les résultats, et j'ai mené une évaluation globale du risque (du point de vue de la vérification), mesures qui ont abouti à l'élaboration du PVFR du BCP de 2015-2018. Après l'examen de ce PVFR par le Comité exécutif et le CV, il a été approuvé

par le greffier en juillet 2015. La stratégie consistant à mener des projets d'assurance d'une portée mieux circonscrite sera maintenue. À cet égard, je viens de terminer des entrevues semblables au sujet du PVFR et je présenterai un nouveau PVFR de 2016-2019 au Comité exécutif et au CV à la fin de juin.

Du point de vue des projets, l'ERF et la Vérification des contrôles internes en matière de rapports financiers (CIRF) étaient des projets actifs au début de 2015-2016. Chaque projet a été finalisé et approuvé par le greffier au cours de l'année. Le projet de Vérification de la gestion des technologies de l'information (TI) était en cours au début de 2015-2016 alors que le rapport de vérification avait été accepté par le CV en décembre 2014, mais le PAD demeure en cours d'élaboration.

En 2015-2016, la DVE a entrepris et a parachevé la Vérification de la transformation de la tenue de documents, et a entrepris la Vérification de la gestion et de l'utilisation des cartes d'achat et la Stratégie de mesure du rendement du Centre d'innovation. Ces deux derniers projets accusaient un léger retard, mais en étaient à la phase de la production de rapport à la fin de l'exercice. La DVE a également entrepris l'Évaluation des risques associés aux fonds de renseignements personnels du BCP tout juste avant la fin de l'exercice. Tous les projets en cours à la fin de l'exercice seront achevés en 2016-2017.

J'ai également travaillé en étroite collaboration au cours de l'année avec la fonction de vérification externe de la Commission de la fonction publique (CFP) afin d'évaluer les prochaines étapes pour l'Examen des activités de dotation prévu du BCP à la suite de l'annonce que la CFP changerait son cadre de dotation à compter du 1^{er} avril 2016. En fin de compte, à la suite de la recommandation de la CFP au greffier, le BCP a annulé son Examen des activités de dotation, optant plutôt de procéder à une autoévaluation en fonction du nouveau cadre de dotation de la CFP. Les résultats doivent être communiqués d'ici septembre 2017. Je vais faire en sorte que cette autoévaluation soit prise en compte dans le nouveau PVFR du BCP de 2016-2019.

La DVE a également continué d'offrir des services complets de secrétariat au CV pour ses quatre réunions en 2015-2016. De plus, j'ai travaillé en étroite collaboration avec le greffier et le Bureau du contrôleur général (BCG) afin de faciliter le renouvellement, pour quatre autres années, du contrat du membre externe du CV qui assume le rôle obligatoire de spécialiste financier du CV.

De plus, durant la deuxième moitié de l'exercice dans un contexte de renforcement de la transparence et de l'ouverture du BCP, j'ai aidé le greffier à réaliser le travail requis pour préparer la publication en ligne d'une plus grande diversité de produits liés à la vérification. Conformément à la politique du CT, il faut publier les rapports de vérification, mais pour certains autres produits liés à la vérification, la publication n'est pas obligatoire. J'ai travaillé en étroite collaboration avec des collègues des divisions des communications et de l'accès à l'information et j'ai préparé divers documents sommaires à l'appui des séances d'information à l'intention des intervenants qui sont offertes par la SMA de la DSM et qui traitent des publications à venir. Compte tenu du travail en cours pour la préparation d'autres documents liés à la vérification à publier, cet effort se poursuivra tout au long de 2016-2017.

Les paragraphes suivants fournissent des renseignements sur les projets qui étaient en cours en 2015-2016.

2.3.1 Évaluation des risques de fraude

Le BCP a mené sa toute première ERF en 2014-2015. Peu de temps après le début de 2015-2016, le rapport de l'ERF a été recommandé au greffier qui l'a approuvé. Le CV a également recommandé que l'ERF soit effectuée tous les trois à quatre ans pour s'assurer que les contrôles continuent d'atténuer le risque de fraude. En tirant parti de la première ERF, les coûts futurs de ressourcement pour refaire l'ERF devraient être inférieurs à ceux de l'ERF de 2014-2015. Conformément à la recommandation du CV, je veillerai à ce que la prochaine ERF soit adéquatement prise en compte dans le nouveau PVFR du BCP de 2016-2019.

2.3.2 Vérification de la gestion des technologies de l'information

La présente vérification visait à assurer l'établissement d'un cadre de contrôle efficace de la gestion des TI dans l'optique de satisfaire aux exigences opérationnelles du BCP et de coordonner les exigences en TI avec Services partagés Canada. Le rapport de vérification a été accepté par le CV en décembre 2014, mais le Plan d'action de la direction n'est pas encore terminé. À la réunion du CV en avril 2015, il a été convenu que compte tenu des changements apportés au sein des Services ministériels et de l'embauche prévue d'un nouveau dirigeant principal de l'information (DPI), le nouveau DPI surveillerait l'achèvement du PAD. Une fois le nouveau DPI embauché, le PAD a été finalisé, puis présenté au CV qui l'a accepté en décembre 2015 (sous réserve de quelques petits changements devant être apportés au PAD). À la suite d'une dernière discussion du CV lors de sa réunion de mars 2016 qui portait sur la vérification, les répercussions du PAD au BCP et les considérations budgétaires de 2016, le Rapport de vérification final ainsi que le PAD ont été recommandés au greffier qui les a approuvés en mai 2016. Bien que le parachèvement du PAD ait pris du temps, la SMA de la DSM a informé le CV que son équipe continuait néanmoins de prendre des mesures pour régler les problèmes soulevés lors de la vérification, et gérer ainsi les risques associés aux retards dans le suivi des recommandations découlant de la vérification.

2.3.3 Vérification des contrôles internes en matière de rapports financiers

Cette vérification a permis d'évaluer si le BCP avait établi un cadre efficace de contrôle de la gestion pour maintenir et évaluer le système de CIRF à l'appui de la *Déclaration annuelle de responsabilité de la direction englobant le CIRF du Ministère*. La vérification, amorcée en décembre 2014, a été achevée en juin 2015 et a été présentée au Comité de vérification qui l'a accepté en septembre 2015. Elle a ensuite été recommandée au greffier qui l'a approuvée en octobre 2015. La vérification a permis de conclure que le BCP avait établi les éléments principaux d'un cadre de contrôle efficace pour maintenir et évaluer le système de CIRF. La vérification a donné lieu à quatre recommandations auxquelles la direction donne maintenant suite dans son PAD.

2.3.4 Vérification de la transformation de la tenue de documents

Cette vérification a été effectuée pour fournir une assurance sur la mise en œuvre de la Stratégie de transformation de la tenue de documents du Ministère (STTD) et sur les engagements du BCP à la suite de la vérification horizontale de la tenue de documents électroniques du BCG de 2011. La vérification a été amorcée en mars 2015 et achevée à l'automne. Le Rapport de vérification final ainsi que le PAD ont été présentés au CV qui les a acceptés en décembre 2015. Ils ont ensuite été recommandés au greffier qui les a approuvés en avril 2016. La vérification a permis de conclure que le BCP avait mis en œuvre la grande majorité de la STTD et de ses engagements en réponse à la vérification horizontale du BCG de 2011. La vérification a donné lieu à une recommandation à laquelle la direction donne maintenant suite dans son PAD.

2.3.5 Vérification de la gestion et de l'utilisation des cartes d'achat

Cette vérification vise à assurer que le cadre de contrôle du BCP pour la gestion et l'utilisation des cartes d'achat est adéquat et efficace. La vérification a été amorcée en novembre 2015 et le travail de vérification a pris fin en mars 2016. L'équipe de vérification a récemment informé la direction sur les résultats de la vérification et a soumis une ébauche du rapport à la SMA intérimaire de la DSM en vue de l'acceptation et de l'élaboration d'un PAD. À moins de retards imprévus, le rapport de vérification et le PAD seront soumis à l'approbation du CV en juin 2016. Une fois le rapport final et le PAD acceptés par le CV, ils seront soumis à l'approbation du greffier.

2.3.6 Stratégie de mesure du rendement pour le Centre d'innovation du BCP

Ce projet sera réalisé avant l'évaluation du Centre d'innovation du BCP (le Centre) qui, conformément à la directive du CT, doit être achevée en 2018-2019. Le projet vise à ce que la DVE puisse soutenir la direction dans l'élaboration d'une stratégie de mesure du rendement (MR) du Centre. Une stratégie de MR est un outil de gestion axée sur les résultats que la direction du Centre peut utiliser pour choisir, élaborer et utiliser des mesures du rendement qui lui permettront de surveiller le rendement du Centre au fil du temps. Le projet a été amorcé en novembre 2015. Le rapport final sur la stratégie de MR a été transmis à la haute direction pour approbation et doit être soumis à l'approbation du CV en juin 2016 et ensuite être soumis peu de temps après à l'approbation du greffier.

2.3.7 Évaluation des risques associés aux fonds de renseignements personnels du BCP

La DVE a entrepris cette évaluation des risques juste avant la fin de l'exercice financier. Les objectifs sont les suivants : cerner les risques associés à la protection et à la gestion des renseignements personnels que détient le BCP; évaluer l'importance relative des risques en fonction de la probabilité que chaque risque se concrétise et de son incidence le cas échéant; déterminer, de façon préliminaire, si les déclarations de la direction à propos des contrôles sont susceptibles de prévenir ou d'atténuer la possibilité que se produisent des risques particulièrement importants. Le projet sera exécuté au cours de la première moitié de 2016-2017 et un rapport final doit être déposé à la réunion du CV en septembre 2016. Il sera ensuite soumis à l'approbation du greffier.

2.4 Suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la direction

La mise en œuvre des PAD constitue un aspect important du cycle de VI et une composante clé de la valeur ajoutée que le BCP obtient de sa fonction de VI et du CV. Le BCP utilise un processus de rapport volontaire pour surveiller les PAD pour lesquels les cadres supérieurs responsables de chaque plan d'action doivent soumettre des renseignements à jour au CV. La DVE distribue un modèle de rapport normalisé qui doit être rempli par les cadres supérieurs responsables du BCP et retourné à la DVE qui en fera l'analyse et fournira ses commentaires concernant l'évaluation. Si des problèmes sont soulevés, ils sont réglés au moyen de consultations entre la DVE et le gestionnaire supérieur responsable. Une fois les problèmes réglés, les gabarits remplis sont soumis au CV pour l'informer de l'état des mesures de mise en œuvre. Ce processus est demeuré en place en 2015-2016 et continuera d'être utilisé en 2016-2017.

Huit mesures relatives aux cinq vérifications étaient en cours au début de l'année. Neuf mesures provenant de la vérification approuvée du CIRF ont été ajoutées au cours de l'année, portant le total à 17 mesures faisant l'objet d'un suivi en fonction de six vérifications du BCP. De ces 17 mesures, neuf ont été entièrement mises en œuvre au cours de l'année. Il en reste donc huit qui étaient en cours à la fin de l'exercice et qui sont en lien avec seulement trois vérifications du BCP. Ces résultats montrent que la direction continue d'accorder une grande priorité à la mise en œuvre de leurs PAD ce qui, pour la DVE, est une indication de la valeur ajoutée que la fonction de VI apporte au BCP. La DVE et le CV continueront ainsi de suivre la mise en œuvre des PAD.

2.5 Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité

Le Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité (PAAQ) permet à des parties externes qualifiées d'évaluer de façon indépendante la conformité de la fonction de VI aux *Normes de vérification interne du gouvernement du Canada*, y compris au *Cadre de référence international des pratiques professionnelles* de l'Institut des vérificateurs internes. Le PAAQ évalue l'efficacité et l'efficience de la fonction de VI et détermine des possibilités d'amélioration. Tous les administrateurs généraux doivent s'assurer qu'une inspection des pratiques de la fonction de VI de leur ministère est réalisée au moins une fois tous les cinq ans.

La fonction de VI du BCP a été assujettie à sa première inspection des pratiques en 2013-2014. Bien que la DVE ait obtenu les plus hautes cotes disponibles, le rapport recommandait des améliorations dans certains domaines afin de tirer parti des fondements déjà en place. La DVE et le BCP ont accepté ces recommandations et ont élaboré et mis en œuvre un plan d'action qui a été supervisé par le CV. Au début de 2015-2016, seule une mesure restait à traiter et elle a été réglée peu de temps après. Collectivement, les mesures prises pour répondre aux recommandations découlant de l'inspection des pratiques ont aidé la DVE à améliorer ses activités, sa documentation et sa tenue de documents.

3.0 Bilan de 2015-2016 et coup d'œil sur 2016-2017

La DVE a fait de grands progrès en 2015-2016 avec l'achèvement de projets qui étaient en cours au début de l'année, et le lancement d'autres projets pendant l'année conformément au PVFR. La DVE a récemment obtenu l'approbation du greffier pour la Vérification de la transformation de la tenue de documents et la Vérification de la gestion des TI. Nous tentons maintenant d'obtenir l'approbation de la direction concernant le rapport sur la Stratégie de mesure du rendement du Centre d'innovation et le rapport sur la Vérification de la gestion et de l'utilisation des cartes d'achat. Nous travaillons aussi sur l'Évaluation des risques associés aux fonds de renseignements personnels du BCP et nous nous préparons en vue de la réunion du CV de juin 2016.

J'ai mené des consultations annuelles de planification de la vérification en 2015-2016 et produit le PVFR du BCP de 2015-2018 qui a été approuvé par le greffier. J'ai encore récemment terminé ma vérification annuelle de planification des consultations et je prépare actuellement le PVFR du BCP de 2016-2019 qui sera examiné par le Comité exécutif et le CV en juin. Une fois qu'il aura été accepté par le CV, le président du CV et moi-même allons le soumettre à l'approbation du greffier.

L'exercice 2015-2016 fut une autre année où il a fallu régler des problèmes sur le plan des ressources à la DVE. J'ai embauché un nouveau EC-06 qui a commencé à la DVE en septembre et j'ai ensuite embauché un employé occasionnel en février pour [*]. J'ai embauché un autre employé occasionnel qui travaillera à la DVE pendant pratiquement tout [*]. La titulaire du poste EC-06 doit revenir à la DVE en février 2017.

En 2015-2016, la DVE a continué de fournir des services de secrétariat de haute qualité au CV, et continuera de le faire en 2016-2017. Après avoir facilité le renouvellement du poste d'expert financier au sein du CV en novembre 2015, je travaille maintenant avec le nouveau sous-greffier et le BCG pour trouver de nouveaux membres pour le poste de président du CV et de troisième membre externe du CV. Les contrats des titulaires de ces postes prendront respectivement fin en février et en juin 2017.

La direction a continué de mettre en œuvre les mesures prévues en fonction des recommandations des vérifications en 2015-2016. Huit mesures prévues étaient en cours au début de l'année, neuf autres ont été ajoutées au cours de l'année, portant ainsi le total à 17 mesures qui font l'objet d'un suivi. De ces 17 mesures, neuf ont été entièrement mises en œuvre au cours de l'année. Il en restait donc huit qui étaient en cours à la fin de l'exercice. Ceci démontre l'engagement de la direction à mettre en œuvre les améliorations au BCP au moyen de ses PAD et il s'agit là d'une indication de la valeur ajoutée que la VI apporte au BCP.

Enfin, pour appuyer la démarche en faveur d'une plus grande ouverture et transparence, j'ai aidé le greffier à préparer et à publier une plus grande diversité de produits liés à la vérification en 2015-2016. Au fur et à mesure qu'un plus grand nombre de ces produits seront approuvés en 2016-2017, l'équipe de la DVE effectuera le travail interne nécessaire

en vue de la publication obligatoire des rapports de vérification et de la publication facultative de certains des autres produits liés aux vérifications.

4.0 Conclusion

La DVE a connu une autre année productive en 2015-2016, même si les défis en matière de ressources et le travail et le temps nécessaire pour les relever ont entraîné certains retards dans la réalisation des projets. Néanmoins, la DVE a continué à faire progresser la réalisation de l'éventail de plus en plus grand de vérifications et d'autres projets figurant dans le PVFR approuvé du BCP. La DVE a également continué de fournir un soutien de haute qualité au CV, et a relevé le défi supplémentaire d'aider le greffier à renforcer l'ouverture et la transparence au sein du BCP en préparant et en publiant une série de plus en plus diversifiée de rapports de vérification et d'autres produits connexes. Lorsque le travail de la DVE et du CV s'accompagne des progrès réalisés par la direction dans la mise en œuvre de ses PAD, une telle synergie se traduit alors par des améliorations continues de la gestion des risques, du contrôle interne et de la gouvernance au BCP.

Par ailleurs, étant donné que le PVFR de 2016-2019 est en cours d'élaboration et qu'un autre employé occasionnel qualifié est sur le point de se joindre à l'équipe de la DVE, et compte tenu du travail de collaboration en cours avec le BCG pour trouver et embaucher un nouveau président du CV en février 2017 et un nouveau membre du CV en juin 2017, j'ai la certitude que la fonction de VI du BCP continuera d'offrir des services de soutien et d'assurance à valeur ajoutée de haute qualité au greffier, à la haute direction et au CV en 2016-2017 et au cours des années ultérieures.